

ANNEXE I - Onglet 1

LIMITES DE VITESSE - PÉRIODES DÉTERMINÉES
RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

NOM DE LA RUE	DE:	À:	VITESSE	HEURES D'OPÉRATION				EXCEPTIONS
				De:	À:	Du:	Au:	
Chapais, rue	rue Saint-Edmond	rue du Manège	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	Juillet, août
Chutes, boulevard des	27 m à l'ouest de la rue Duchâtel	Limite ouest du lot # 1 224 267 (965, boulevard des Chutes)	30km/h	7 h 30 10 h 40 12 h 15 14 h 45	8 h 20 11 h 40 13 h 15 15 h 50	Lundi	Vendredi	À l'exception des samedis et dimanches ainsi que les dates suivantes: 1er au 27 août, 1er, 19 septembre, 13, 24 octobre, 21 novembre, 8, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 31 décembre, 1er, 2, 5, 30 janvier, 16 février, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 20 mars, 3, 6 avril, 8, 18 mai, 5, 24, 25, 26, 29, 30 juin, juillet où la vitesse est prescrite par le Code de sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.2)